

URBANISME

- 24.- Dérogation mineure #2009-001/approbation

HYGIÈNE

- 25.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/règlement #RT02-2009/approbation

SÉCURITÉ

- 26.- Motion de félicitations/service des incendies

- 27.- Parole à l'auditoire

- 28.- Levée de la séance

09-11-181

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude Galland Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-182

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2009

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le procès-verbal du 1^{er} octobre 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-183

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2009

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE les comptes à payer au 31 octobre 2009 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT DE TAXES – DÉPÔT

La Directrice générale dépose au conseil l'ajustement de taxes pour le mois d'octobre 2009, lequel confirme un montant total de 26 938,61 \$.

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA
SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE POINTE-CALUMET**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, je vous fais rapport sur la situation financière de la Municipalité de Pointe-Calumet.

Dans ce rapport, je reviendrai sur les états financiers de l'exercice 2008, je présenterai un aperçu des résultats anticipés au 31 décembre 2009, et je donnerai les orientations générales du prochain budget.

Toujours en respect de la loi, je dépose également la liste de tous les contrats conclus entre le 1^{er} novembre 2008 et le 31 octobre 2009, et qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$, de même que ceux qui représentent une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui excède 25 000 \$.

1.- Le dernier état financier au 31 décembre 2008

Les états financiers non consolidés du précédent exercice indiquent un excédent de 109 220 \$ au 31 décembre 2008.

L'an dernier, les recettes et les dépenses ont varié comme suit

	OPÉRATIONS	COURANTES	
	Budget	Réel	Écart
Revenus	5 406 749 \$	6 074 116 \$	667 367 \$
Dépenses	5 073 590 \$	5 164 239 \$	(90 649) \$
Affectations	(333 159) \$	(800 657) \$	(467 498) \$
Écart	<u>0 \$</u>	<u>109 220 \$</u>	<u>109 220 \$</u>

2.- Dernier rapport du vérificateur externe

La vérification externe du rapport financier 2008 consolidé de la Municipalité de Pointe-Calumet a été réalisée par Beaudry Charbonneau, S.E.N.C. Ces derniers ont produit un rapport sans réserve confirmant les résultats de l'exercice financier 2008.

3.- Le dernier Programme triennal d'immobilisations

Le dernier Programme triennal des dépenses en immobilisations a été réalisé en grande partie.

Les principales réalisations sont les suivantes :

- a) Terminer les travaux de revitalisation de la 2^e phase du boulevard de la Chapelle;
- b) Drainage – 45^e, 46^e avenues et 47^e, 48^e rue;
- c) Drainage – 22^e Avenue;
- d) Drainage – 51^e Avenue;
- e) Drainage – 33^e, 34^e Avenue et 27^e rue;
- f) Renouvellement de la flotte automobile des travaux publics.

4.- Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

Au terme de l'exercice financier 2009, nous anticipons un léger surplus qui confirme à nouveau l'efficacité de notre gestion rigoureuse. Aussi, ce surplus souligne que notre imposition foncière correspond aux véritables besoins de la Municipalité pour ses différents services.

5.- La rémunération et les allocations des membres du conseil municipal

La Loi sur le traitement des élus municipaux demande au maire d'une municipalité d'inclure dans son rapport annuel sur la situation financière une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

- Le maire reçoit 18 856 \$ à titre de rémunération de base plus une

allocation non imposable de 9 428 \$

- Les conseillers municipaux reçoivent quant à eux 6 285 \$, plus une allocation non imposable de 3 143 \$
- Le président du conseil reçoit 104,76 \$ par séance publique, plus une allocation non imposable de 52,38 \$
- Le maire suppléant reçoit 157,13 \$ par semaine, plus une allocation non imposable de 78,57 \$
- Les membres du conseil qui sont délégués à une commission, comité ou à une régie reçoivent 94,28 \$ par séance, plus une allocation non imposable de 47,14 \$.

6.- Les orientations du budget 2010 et du programme triennal des immobilisations pour 2010, 2011 et 2012

Nous poursuivons actuellement nos réunions et analyses pour le budget 2010. Les membres du conseil rencontrent les directeurs des services, afin d'échanger sur les priorités de la prochaine année.

Je donnerai plus de détails lors de l'adoption du budget, mais je veux rappeler que notre objectif demeure le maintien d'une charge fiscale raisonnable, qui permettra à nos contribuables de continuer de recevoir des services de qualité.

7.- Conclusion

Ce rapport sur la situation financière illustre l'excellente santé financière de la Municipalité de Pointe-Calumet.

Nous avons maintenu nos investissements dans les infrastructures et dans les services directs aux citoyens. Nous avons investi dans la qualité de vie.

En terminant, je vous invite à l'adoption du budget 2010 de la Municipalité de Pointe-Calumet qui sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le 9 décembre prochain, à 20h, à la salle du conseil municipal.

Donné à Pointe-Calumet, ce 9^e jour de novembre 2009.

JACQUES SÉGUIN, maire

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET/ADOPTION

09-11-184

Il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité de Pointe-Calumet, suivant l'énoncé du rapport du maire ci-haut, soit adopté.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LA MUNICIPALITÉ DEPUIS LE DERNIER RAPPORT DU MAIRE

La Directrice générale dépose au conseil municipal la liste des contrats conclus par la municipalité depuis le dernier rapport du maire, conformément à l'article 955 du Code Municipal du Québec.

09-11-185 Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QU'UN montant de 500 \$ soit octroyé à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, conseil 10793, pour la préparation de paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BONIS AUX EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2009

09-11-186 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le conseil municipal autorise le paiement des bonis aux employés pour l'année 2009, suivant la liste décrite à l'annexe « A » faisant partie intégrante de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION/COMPARUTION/MANDAT

09-11-187 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

DE mandater Me Joanne Côté, de la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust afin de représenter la Municipalité de Pointe-Calumet et la firme Inspecteur Canin Inc. auprès de la Commission d'accès à l'information relativement au dossier # 09 14 58 concernant Monsieur Gilbert Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SCFP – SECTION LOCALE 3334/ENTENTE #5/SIGNATURE/
AUTORISATION

09-11-188 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente #5 à intervenir avec la section locale 3334 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, concernant l'abolition du poste de secrétaire-trésorière adjointe et la création du poste d'adjointe à la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2009

La Directrice générale dépose au conseil les états financiers comparatifs au 31 octobre 2009, conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec.

RALLYE AUTOMOBILE DU MAIRE D'OKA//DEMANDE DE
COMMANDITE

09-11-189 Il est PROPOSÉ par Marie-Claude Galland Prud'Homme
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'OCTROYER une commandite au montant de 300\$, dans le cadre de la Sixième édition de la classique annuelle du Rallye automobile du maire d'Oka, qui s'est tenue le 17 octobre 2009, au profit de la Maison des jeunes d'Oka.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC/COTISATION ANNUELLE
2010

09-11-190 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 927,51 \$ à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'au Centre de ressources municipales, lequel représente la cotisation de la Municipalité de Pointe-Calumet pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DE PERSONNEL/DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
TRÉSORIÈRE/AUTORISATION À SIGNER

09-11-191 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER la Directrice générale adjointe et trésorière, Madame Linda Binette, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence de la Directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DE PERSONNEL/COMMIS-RÉCEPTIONNISTE À L'ESSAI/
ENGAGEMENT

09-11-192 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ENGAGER Madame Carole Grenier à titre de commis-réceptionniste à l'essai, suivant un horaire de travail pour un minimum de 22.5 heures par semaine, et au salaire prévu à l'échelon I de la convention collective du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3334, en vigueur, effectif le 16 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

09-11-193

QU'UNE motion de félicitations soit envoyée aux élus des villes faisant partie de la MRC de Deux-Montagnes, suite aux élections municipales tenues le 1^{er} novembre 2009.

ADOPTÉE

LES CHEVALIERS DE COLOMB/GUIGNOLÉE/BARRAGES ROUTIERS/
AUTORISATION

09-11-194

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude Galland Prud'Homme
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'AUTORISER l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, à faire des barrages routiers le 21 novembre 2009, dans le cadre d'une levée de fonds pour la guignolée 2009.

Les emplacements des barrages sont les suivants :

- Montée de la Baie et rue André-Soucy;
- 13^e Avenue;
- 48^e Avenue;
- 59^e Avenue près de la piste cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

USINE DE POMPAGE – 60^e AVENUE/RÉPARATION D'UNE POMPE/
ADOPTION DE LA SOUMISSION

09-11-195

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation, pour la réparation d'une pompe à l'usine de pompage sur la 60^e Avenue,

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

DYNAPOMPE INC.	33 672,43 \$
VUSITEC INC.	38 264,63 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme DYNAPOMPE INC., s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Marie-Claude Galland Prud'Homme

QUE la soumission de la firme DYNAPOMPE INC., au montant de 33 672,43 \$ incluant les taxes, pour la réparation d'une pompe à l'usine de pompage sur la 60^e Avenue, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 45^e, 46^e AVENUE ET 47^e, 48^e

RUE/DÉCOMPTES PROGRESSIFS #1 ET #2/AUTORISATION DE PAIEMENT

09-11-196

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 87 254,01 \$ (taxes incluses) à la firme Asphalte J.J. Lauzon Ltée, lequel représente le décompte progressif #1 relativement aux travaux en cours ainsi que le paiement au montant de 9 694,89 \$ (taxes incluses), lequel représente le décompte progressif #2 relativement à la libération de la retenue provisoire dans le cadre des travaux correctifs de drainage de la 45^e, 46^e Avenue et 47^e, 48^e Rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-197

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 45^e, 46^e AVENUE ET 47^e, 48^e RUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 973,14 \$ à la firme Projeco Ingénierie Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux correctifs de drainage de la 45^e, 46^e Avenue et 47^e, 48^e Rue (facture # 1257).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-198

TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 22^e AVENUE/DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 096,77 \$ (taxes incluses) à la firme Asphalte J.J. Lauzon Ltée, lequel représente le décompte progressif #3 concernant l'ajustement des coûts relatifs aux travaux d'engazonnement, dans le cadre des travaux de drainage et de réfection de chaussée de la 22^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-199

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 51^e AVENUE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LE #269)/DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 067,87 \$ (taxes incluses) à la firme Asphalte J.J. Lauzon Ltée, lequel représente le décompte progressif #3 relativement à l'ajustement des coûts relatifs aux travaux d'engazonnement et l'ajout d'un muret, dans le cadre des travaux correctifs de drainage de la 51^e Avenue (entre la rue André-Soucy et le #269).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RUISSEAU PERRIER/ENLÈVEMENT ET DISPOSITION DES ARBRES ET
DES BRANCHES/AUTORISATION DE PAIEMENT

09-11-200

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 14 171,59 \$ (taxes incluses) à la MRC de Deux-Montagnes, dans le cadre des travaux d'enlèvement et de disposition des arbres et des branches au Ruisseau Perrier (facture #052).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE #2009-001/APPROBATION

09-11-201

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2009-001 soumise comme suit :

Demande numéro 2009-001

Immeuble visé : 355, 59^e Avenue
 Lot : 1 734 974

Nature et effet de la dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure a pour effet de réduire la marge latérale à 1,4 mètre au lieu de 2 mètres, et réduire la marge latérale totale à 4,30 mètres au lieu de 5 mètres, afin de rendre le tout conforme.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 22 septembre 2009, informant le conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

APRÈS DÉLIBÉRATIONS :

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2009-001 soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-202

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-
MONTAGNES/RÈGLEMENT #RT02-2009/APPROBATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude Galland Prud'Homme

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet approuve le règlement numéro RT02-2009, décrétant un emprunt et une dépense de quatre millions de dollars (4 000 000 \$), pour la réalisation des travaux de vidange des étangs aérés, sous la responsabilité de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

09-11-203 QU'UNE motion de félicitations soit adressée au Service des incendies de Pointe-Calumet pour la journée portes ouvertes qui a eu lieu le 10 octobre 2009 à la caserne des pompiers, dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies.

ADOPTÉE

PAROLE À L'AUDITOIRE

LEVÉE DE LA SÉANCE

09-11-204

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude Galland Prud'Homme

QU'À 20h25, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale